



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 16 avril 2018
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P.-Y. Christen, président Y. Cogne, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz et G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire S. Lörtscher, secrétaire communale Patric Hess, comptable
Excusées :	D. Bolle de Paoli, I. Walthert
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance à 20h35.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018 est approuvé par 10 voix et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président informe de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 21 mars 2018 relative à la participation du Fonds intercommunal à hauteur de 20'000 F pour soutenir la coordination des journées européennes des métiers d'arts soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux. Cette décision n'évoque aucune remarque du CM.

Les conseillers municipaux sont invités par le DEAS à un apéritif le 28 avril 2018 à 17h00 au domaine de la Printanière à Avully pour clôturer la Journée cantonale sur les chemins randonnée 2018 qui traversera les communes d'Avully, Aire-la-Ville, Cartigny, Dardagny et Russin.

Mme Zäch rappelle également qu'il faut soutenir les trois conseillers municipaux cartiginois qui participeront, au même moment, à la course pédestre du coteau à Bernex.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Zäch signale que Mme Walthert n'a eu que deux retours suite à son courriel envoyé aux membres de la commission des bâtiments concernant un préavis. Entre-temps, l'exécutif a reçu un 2^e dossier à préavis. Mme Zäch propose que la commission des bâtiments se réunisse après la séance pour examiner ces requêtes.

4. Présentation des comptes 2017

Rapport de la commission des finances du 16 avril 2018 sur les comptes 2017

Mme Gisler donne lecture du rapport de la commission des finances et commente les diverses rubriques.

Les comptes de fonctionnement se soldent par des recettes de 3'244'898 F (3'118'175 F au budget) et des dépenses de 3'244'520.76 F (3'117'836 F au budget). Le résultat de l'exercice 2017 présente ainsi un excédent de 377,24 F (339 F au budget).

En conclusion, la commission des finances propose au Conseil municipal d'approuver les comptes 2017 tel qu'ils lui ont été soumis.

M. Schornoz note qu'il y a un montant de 30'000 F inscrit aux comptes suite à une fuite d'eau dans la salle de rythmique. Il comprend que c'est une provision.

Mme Zäch explique que, vu les problèmes rencontrés suite aux dégâts d'eau, il a semblé plus prudent de provisionner.

M. Hess précise qu'il ne s'agit pas d'une fuite, mais d'une infiltration.

M. Cogne précise que la commune a également profité de faire un certain nombre de dépenses qu'elle pouvait faire comme la rénovation de la salle communale, l'amortissement de CABC ou les indemnités pour les prêts qui ont pu être renégociés à des taux inférieurs. La commune a ainsi pu se permettre de 300'000 à 400'000 F de dépenses de confort étant donné qu'elle doit dissoudre ses 300'000 F de provisions sur débiteurs. Cela étant, malgré toutes ces dépenses exceptionnelles, la commune continue à avoir des comptes positifs et elle ne dissout la provision qu'à hauteur de 30'000 F. Elle a des recettes supérieures de 141'000 F par rapport aux estimations alors qu'elle avait déjà surestimé ses recettes de 30'000 F dans le budget 2017. L'écart entre les recettes effectives comptabilisées dans les comptes 2017 et ce que l'administration fiscale avait annoncé pour 2017 est de 170'000 F. Cela veut dire que la commune a prélevé 3 centimes de trop et qu'elle continue à avoir une provision qui fait 546'900 F, sauf erreur. Cela peut permettre à la commune de voir l'avenir avec sérénité. Cela permet aussi de constater que les prévisions de l'administration fiscale sont toujours aussi fausses. Sauf erreur, cela fait maintenant 5 années consécutives que la commune prélève 2 à 3 centimes d'impôts de trop, mais qu'elle arrive heureusement à les dépenser de manière intelligente, par exemple en finançant la rénovation de la salle communale.

Mme Zäch souligne que l'exécutif et M. Hess prennent une attention particulière pour respecter les lignes budgétaires.

M. Hess signale qu'il est indiqué dans le rapport que la nouvelle provision de 100'000 F relative aux actions CABC s'additionne à la précédente provision de 100'000 F.

M. Cogne fait également remarquer que la commune n'a pas constitué une provision sur estimation, mais dissout la provision à hauteur que de 30'000 F.

5. Rapports de commissions

Rapport de la commission des routes du 9 avril 2018

Mme Zäch explique que le rapport concerne tous les crédits d'études et des travaux d'aménagement à La Petite-Grave. Il est proposé de prendre plusieurs délibérations puisqu'un crédit d'études peut être amorti sur 5 ans si les travaux ne sont pas faits et sur la durée des travaux si les investissements sont effectués plus tard.

M. Loeffel note que « le but est de réaliser plusieurs aménagements sur l'ensemble de la commune de Cartigny afin de ralentir et de dissuader le trafic dans le village et dans le hameau de La Petite Grave ». Il trouve dommage que chaque village essaie de dissuader le trafic sans qu'il y ait une réflexion d'ensemble puisque cela ne fait que repousser le trafic sur les communes voisines. En 2016, dans le 1^{er} rapport, on parlait d'une zone 20 entre le chemin des Bois-de-Saint-Victor et la route de Vorpillaz et d'une zone 30 de la route du Pontet à la route de Croix-en-Champagne. M. Loeffel aimerait donc avoir des précisions sur la zone 30 actuellement envisagée au hameau de La Petite-Grave.

Mme Zäch explique qu'il aurait été intéressant de faire une zone 20 sur certaines rues. Toutefois, sans école, commerce ou éléments permettant de justifier une zone 20, la DGT n'entre pas en matière. La commission s'est battue pour avoir au moins une zone 30 dans tout le hameau. Cela étant, M. Loeffel évoque une véritable problématique. Il ne s'agit pas d'être contre le trafic, mais il faut constater que les véhicules roulent trop vite. Mme Zäch explique que c'est pour cette raison qu'il a été décidé avec la DGT d'installer des panneaux pour orienter tout le trafic sur la route de Cartigny et la route du Moulin-de-la-Ratte qui font partie du réseau de routes prioritaires. Comme cela ne permet pas d'avoir une efficacité à 100 %, la commune travaille aussi sur des manières de ralentir le trafic. Mme Zäch précise que la zone 30 concernera tout le hameau de la Petite-Grave avec un panneau marquant le début de celle-ci à la route du Pontet, à la route de Vorpillaz et à la route de Croix-en-Champagne. Le chemin des Bois-de-Saint-Victor étant un cul-de-sac, il sera intégré dans la zone 30, de même que le chemin de Bésine. Par ailleurs, il est également prévu de faire une zone 30 dans le village de Cartigny dans la rue du Trabli et sur la route de Vallière qui sont du domaine cantonal..

Mme Zäch précise que la route de Cartigny n'est pas oubliée. Des séances sont prévues avec la DGT concernant la vitesse des voitures sur cette route. Beaucoup de contrôles de police ont pu être effectués, notamment des contrôles de vitesse, mais il s'agit maintenant de travailler avec la DGT au niveau des aménagements. Mme Zäch ne désespère pas d'obtenir de meilleurs résultats pour la route de Cartigny. Concernant la route de contournement, un crédit d'étude de 300'000 F a été voté par le Grand Conseil afin de réfléchir aux possibilités de routes de contournement pour Cartigny, Soral, Chancy.

M. Loeffel constate qu'il y a peut-être 25 à 30 % des voitures qui descendent vers Aire-la-Ville pour ensuite remonter vers Bernex afin d'éviter le giratoire sur la route de Chancy. On crée ainsi du trafic dans les villages parce qu'on n'est pas capable de résoudre le problème de base qui est ce giratoire sur la route de Chancy.

Mme Zäch indique que ce problème devrait normalement être réglé avec la route qui sera construite dans le cadre du développement de Bernex. D'ici là, il faut s'occuper de la circulation à Cartigny. D'ailleurs, ce n'est pas vraiment le trafic qui dérange, mais le non-respect dont font preuve les conducteurs, notamment en termes de vitesse.

M. Loeffel trouve qu'il y a un vrai problème avec la rue du Trabli. Quant à la rue du Moulin-de-la-Ratte, le problème n'est pas le nombre de voitures, mais la vitesse. Enfin, à La Petite-Grave, le problème a beaucoup été réduit, mais il paraît démesuré à M. Loeffel de payer 210'000 F de génie civil pour y mettre une zone 30.

Mme Zäch signale qu'il y a également des travaux en sous-sol pour le PGEE dans le hameau de La Petite-Grave. Par ailleurs, ce sont des décisions qui ont été prises par la commission des routes qu'il s'agit de valider maintenant.

6. Délibération relative à la reprise au nom de la commune des emprunts contractés par CABC Chauffage à bois Cartigny SA auprès de la BCGe

Rapport commission des finances du 13 avril 2018 sur la restructuration des crédits de CABC

M. Cogne rappelle que, au mois de décembre, l'exécutif est allé voir la BCGe pour restructurer les prêts de la commune. L'idée était de profiter des taux actuellement très bas pour racheter les prêts actuels et de repartir avec de nouveaux prêts à des taux plus avantageux. La BCGe prête ainsi à la commune à un taux de 0,4825 % à 7 ans, à 0,82 % sur 10 ans et 1,14 % sur 15 ans. Les prêts qui n'étaient pas encore à échéance ont été rachetés pour 169'000 F. Cela permet à la commune de repartir avec l'entier des prêts pour un montant d'environ 12 millions de francs répartis sur 3 tranches respectivement à 7, 10 et 15 ans. Parallèlement, pour profiter de cet effet de taux, la commune a proposé de reprendre à son compte les emprunts contractés par CABC. Elle peut ainsi consolider l'entier de la position de ses crédits avec ceux de CABC auprès de la BCGe et reprêter cet argent à CABC aux conditions qu'elle a obtenues. M. Cogne précise que cela n'a aucune conséquence financière, si ce n'est d'avoir des taux d'intérêt plus bas pour la commune et pour CABC.

Étant donné que le fait de générer un nouveau crédit est une décision d'investissement pour la commune, le Conseil municipal doit prendre une délibération. En revanche, cela ne change strictement rien en termes de risques puisque, depuis la création de CABC, la commune s'est portée garante des crédits que CABC avait auprès de la BCGe.

La délibération relative à la reprise au nom de la commune des emprunts contractés par CABC Chauffage à bois Cartigny SA auprès de la BCGe est approuvée à l'unanimité.

7. Délibérations relatives à cinq crédits d'étude pour des travaux d'aménagements routiers dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave

La délibération relative à un crédit d'étude de 43'080 F pour des travaux d'aménagement de la rue du Trabli - zone 30 du village (secteur 3) est approuvée à l'unanimité

La délibération relative à un crédit d'étude de 58'158 F pour des travaux d'aménagement du chemin des Prés-de-Bonne et rue des Trois-Fontaines, nord (secteur 1 et 2) est approuvée à l'unanimité.

La délibération relative à un crédit d'étude de 42'003 F pour des travaux d'aménagement de la rue des Trois-Fontaines, sud, Pré-de-la-Reine, centre et Bergerie (secteur 4) est approuvée à l'unanimité.

La délibération relative à un crédit d'étude de 46'311 F pour des travaux d'aménagement de la route de Vallière et Pré-de-la-Reine, ouest, (secteur 6) est approuvée à l'unanimité.

La délibération relative à un crédit d'étude de 44'804 F pour des travaux d'aménagement du chemin de la Bergerie (secteur 7) est approuvée à l'unanimité.

8. Délibération relative à un crédit de réalisation pour divers travaux d'aménagements routiers dans le hameau de La Petite-Grave

La délibération relative à un crédit de réalisation de 283'251 F pour divers travaux d'aménagements routiers dans le hameau de La Petite-Grave sur les routes Croix-en-Champagne, Vorpillaz et Pontet (secteur 9) est approuvée par 11 voix et 1 abstention.

9. Propositions et questions

Urne électorale

M. Cogne s'est rendu au local de vote pour voter ce week-end. Il demande s'il ne serait pas possible d'avoir une urne de vote permettant de mettre les enveloppes sans voir besoin de les plier. Mme Zäch se renseignera auprès du service des votations.

M. Cogne avait déjà fait cette remarque et il semble qu'il y a des dimensions officielles à respecter.

Rapport de la commission d'aménagement du canton du Grand Conseil sur le PL 11976 et la M 1995

M. George propose que la commission agriculture se réunisse. En effet, il a pris connaissance d'un rapport conjoint du Grand Conseil sur PL 11976 (projet de loi du Conseil d'État modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy (création d'une zone industrielle et artisanale affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « SousForestal »)) et sur la P 1995 (pétition pour le rétablissement de l'État de droit à Avusy). M. George précise qu'il s'agit de l'ancienne Sablière du Cannelet SA. Sauf erreur, les communes de la Champagne s'étaient alliées à Avusy. M. Jemmely, maire d'Avusy, a d'ailleurs été auditionné par le Grand Conseil. M. George pense qu'il serait bien que la commission agriculture se réunisse après avoir étudié ce rapport concernant l'éventuelle réponse qui pourrait lui être donnée.

Mme Zäch est tenue au courant de ce dossier par le Maire d'Avusy, mais elle n'a pas eu de retour sur ce projet de loi.

M. George relève que la commission d'aménagement du canton s'est prononcée favorablement sur ce projet de loi quand bien même Monsieur Hodgers dit qu'il est contraire à la loi sur l'aménagement du territoire. Même si l'État est vraiment confus, il considère que c'est la moins mauvaise des solutions pour recycler des matériaux dans la région.

Horaires de la déchetterie

M. Pignat a constaté que les panneaux de la déchetterie à proximité du cimetière indiquent que celle-ci est ouverte le dimanche, mais pas le lundi.

Mme Zäch s'étonne mais ira vérifier. Les horaires du site de Châtillon ont subi des changements mais pas ceux de nos déchetteries.

Le président lève la séance à 21h27.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....